



L'enquête

La Commission des droits de la personne fait enquête sur les plaintes relatives à la discrimination. Si une plainte ne peut être résolue par la médiation, le directeur peut nommer un enquêteur.

Qui sont les enquêteurs?

Les enquêteurs sont des entrepreneurs ou des employés de la Commission des droits de la personne qui sont nommés par le directeur de la Commission. Ils ont une formation sur les droits de la personne ainsi que sur la collecte et sur l'analyse des preuves.

Quel est le rôle d'un enquêteur?

L'enquêteur est impartial. Il réunit les preuves nécessaires à l'évaluation de la plainte et prépare un rapport sur l'enquête.

Comment l'information et les preuves sont-elles réunies?

L'enquêteur communique avec les deux personnes concernées par la plainte (les « parties »), pour obtenir de l'information de leur part. De plus, il interviewe les témoins et étudie la documentation pouvant faire la lumière sur la plainte.

Que comprend le rapport de l'enquêteur?

Le rapport de l'enquêteur décrit la plainte, explique la position de la personne ayant fait la plainte et de la personne mise en cause, et y inclut les preuves pertinentes.

L'enquêteur recommande que le directeur rejette la plainte si :

- les preuves ne justifient pas la plainte; ou
- la personne mise en cause a une défense valide, tel que décrit dans la *Loi*.

Si les preuves justifient la plainte, l'enquêteur recommande que le directeur réfère la plainte en audience au tribunal d'arbitrage des droits de la personne des TNO.



Que se passe-t-il si quelqu'un refuse de coopérer?

Une enquête ne subira pas de retard parce qu'une des deux parties n'est pas disposée à fournir de l'information ou le fait lentement. L'enquêteur tentera alors de réunir l'information à partir d'autres sources. Il peut même demander un mandat de perquisition.

Que se passe-t-il si je suis en désaccord avec le rapport de l'enquêteur?

Avant que le rapport de l'enquêteur ne soit présenté au directeur, vous en recevez un exemplaire et pourrez faire vos commentaires. Une copie de vos commentaires est également envoyée à l'autre partie. La plainte, le rapport de l'enquêteur et tous les commentaires sont ensuite remis au directeur, pour qu'il prenne une décision.

Que se passe-t-il si je suis en désaccord avec la décision du directeur?

Il y a deux processus permettant de faire appel de la décision du directeur. La personne ayant porté plainte peut en appeler de la décision auprès du tribunal indépendant d'arbitrage des droits de la personne. La personne mise en cause peut soit demander au directeur de revoir la décision (pour faire suite à la politique de réexamen de la Commission), soit demander une révision judiciaire de la décision.

Une plainte peut-elle être réglée ou retirée durant l'enquête?

Une plainte peut être réglée en tout temps après avoir été déposée. L'enquête est interrompue pendant la médiation. Si la plainte est réglée, le dossier est fermé et aucune autre mesure n'est prise. Si la plainte n'est pas réglée, elle est remise à l'enquêteur pour qu'il termine son enquête. La personne ayant déposé la plainte peut demander à la retirer en tout temps.

La Loi sur les droits de la personne des TNO interdit à quiconque de faire des menaces, des manœuvres d'intimidation ou de la discrimination à l'égard d'une personne qui donne des preuves ou prête assistance à une enquête.

Diri ʔerehtʔis begha bek'úrʔya huruʔi dé diri ʔulká bets'én yoʔki (yoʔti) 1-888-669-5575.

Kikway ka kahtinamihk óma kwayaskomowewin óma kotak tansi ka isipikiskwehk, mahti tepwāsiwewin 1-888-669-5575.

Diri wegondi yati ʔadʔ k'é etaàtia dahwhʔ dè jʔ gits'ʔ gahde 1-888-669-5575.

Ji gwandak zrit izhii ginjik zhìt gwik'it yinothan jì', jii ihdichh ts'at ginohkhi 1-800-669-5575.

Piomayukakpat naonaitkotinik allakot okaohikot, hivayaklogit 1-888-669-5575.

ᐃᓄᓂᓂ ᐱᓂᐱᓂᓂ ᐱᓂᐱᓂᓂ ᐃᓂᐱᓂᓂ ᐱᓂᐱᓂᓂ ᐱᓂᐱᓂᓂ 1-888-669-5575.

Umunga kangiqihukuffi uqauhit atlagiiktut ququaʔvikran 1-888-669-5575.

Dene xadák'é xadé húwáhʔʔ yerahwə nidé dúle heredi ʔudítái ts'é gahde 1-888-669-5575.

Dene K'éh gots'éndeh edqth'éé enahthé enide, edihjʔ gots'é edahtu, 1-888-669-5575.

To receive this information in another language, please call 1-888-669-5575.

Pour obtenir cette information dans une autre langue, veuillez composer le 1-888-669-5575.